



**Objet : Impacts sonores du passage tram et sécurité des passages à niveau sur Bailly et Noisy-le-Roi. Point de situation au 28 juin 2022**

Chers concitoyens,

Le 21 juin dernier, nous avons réuni Baillacois et Noiséens qui résident au plus près des voies du Tram 13, en présence de nos partenaires, IDFM et la SNCF. Nous avons bien entendu les mécontentements qui se sont exprimés et nous les comprenons. Notre objectif est d'obtenir une limitation de la vitesse dès l'entrée de Bailly jusqu'à la sortie de Noisy-le-Roi ainsi qu'une meilleure sécurisation de la traversée des voies aux passages à niveau des rues du Plan de l'Aître et de de la Fosse Verte.

1- Après avoir obtenu que soient réalisés de nouveaux relevés acoustiques en différents points, nous avons demandé un réajustement de ces études sur la base de vitesses réduites, sans allongement excessif de la durée du parcours, mais avec pour objectif une baisse sensible du bruit ferroviaire. En effet, des pointes de vitesse moins élevées permettraient de limiter les accélérations et les décélérations sur le parcours urbain de Bailly et Noisy-le-Roi où la vitesse peut atteindre aujourd'hui des pics de 70 à 80 km/ h sur 250 m. IDFM a répondu favorablement à cette demande renforçant ainsi les études actuelles.

2- Pour répondre aux remarques formulées lors de la réunion du 21 juin, nous rappelons que dans le cas de Saint-Cyr-l'Ecole, le tram ne circule à vitesse réduite qu'au niveau de « la virgule », en direction de la gare, dans une courbe très serrée, équipée de rails à gorge pour assurer la sécurité des rames. A cet endroit, le tram reste en mode train et conduit selon le respect de la signalisation ferroviaire. De même, à Saint-Germain-en-Laye, la vitesse du Tram13 entre la lisière Pereire et le Camp des loges est proche de 40 à 50 km /h en raison des carrefours existants et de la RN 184, puis il reprend une vitesse maximale de 70 km en mode tram à l'approche du terminus.

3- Les traversées piétonnes du PN3 à Bailly et du PN4 à Noisy-le-Roi seront mieux sécurisées encore par l'installation de panneaux d'information complémentaires précisant que seul l'arrêt des signaux lumineux autorise le passage des véhicules et des piétons. Pour Bailly, le principe de 4 demi- barrières a été arrêté par SNCF Réseau et nous avons demandé un engagement sur la date d'installation effective de cette infrastructure très attendue par la communauté éducative.

4- Enfin, IDFM échange avec l'exploitant sur les possibilités de réduire la vitesse du 1<sup>er</sup> tram à vide le matin à 5h30.

Soyez certains de notre implication afin d'obtenir un environnement sonore acceptable pour nos riverains les plus exposés.

Bien cordialement

Jacques Alexis  
Maire de Bailly

Marc Tourelle  
Maire de Noisy-le-Roi